

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2024-179

OBJET :

DETR 2025 – Construction du
nouveau siège de la CCHC

L'an deux mil vingt-quatre, le 12 novembre, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Haut-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Le Biot, sous la présidence de Madame Yannick TRABICHET.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 30

Date de convocation du Conseil Communautaire : 6 novembre 2024

Présents :

Mmes ANTHONIOZ-TAVERNIER Elisabeth, VERNET Josette, LEFANT Myriam, MARTEL Mireille, BERNAZ Célia, TRABICHET Yannick, MUFFAT Sophie et GRE-NAT Maryse.

MM. BERGER Jean-François, FOURNET Bernard, BÉARD Patrick, VINET Philippe, MUTILLOD Christophe, VUAGNOUX Jean-Louis, REY Emmanuel, DENNÉ Jean-Claude, MUFFAT Michel, GIROD Jean-Marc, DEGENEVE Alain, VUATTOUX Rémy, MUFFAT Jean-François, MENOUD Jean-François, TOURNIER Henri-Victor, HAUTE-VILLE Laurent, MORAND Jean-Claude et LOMBARD Gérald.

Résultat du vote :

votants :27

pour :27

contre :00

abstention :00

Procuration a été donnée par Sophie COTTET à Emmanuel REY.

Monsieur Gérald LOMBARD a été élu secrétaire de séance.

Madame la Présidente rappelle aux membres du conseil communautaire l'approbation de l'étude d'APS concernant la construction du nouveau siège de la CCHC, la construction d'un local pour le Relais Petite Enfance et l'aménagement d'un parking extérieur sur ce même site. Elle rappelle également l'importance de ce projet qui permettra de mieux identifier la collectivité et d'apporter de meilleures conditions de travail aux agents.

Madame la Présidente souligne que cette opération est éligible au financement de l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux sur l'Appel à Projets 2025. En accord avec Madame la Sous-Préfète de Thonon-les-Bains, elle propose de présenter cette opération via une programmation pluriannuelle 2025-2026 :

- 2025 : construction du nouveau siège de la CCHC,
- 2026 : construction du Relais Petite Enfance dans l'enceinte du nouveau siège avec l'aménagement d'un parking extérieur.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- à l'unanimité,
- approuve le projet de construction du nouveau siège de la CCHC pour un montant prévisionnel de 2 035 450 € HT, et le plan de financement suivant établi sur la base d'une dépense subventionnable plafonnée à 1 000 000 € HT :
 - Région AURA (Contrat Région) : 50 000 €
 - Etat (DETR 2025) : 400 000 €
 - CCHC (emprunt) : 550 000 €
- approuve le projet de construction du local du Relais Petite Enfance dans l'enceinte du nouveau siège de la CCHC et l'aménagement d'un parking extérieur pour un montant prévisionnel de 1 096 550 € HT, et le plan de financement suivant établi sur la base d'une dépense subventionnable plafonnée à 1 000 000 € HT :
 - CAF74 : demande à faire en 2025
 - Etat (DETR 2025) : 400 000 €
 - CCHC (emprunt) : 600 000 €
- sollicite l'État pour le versement de ces 2 aides de 400 000 € au titre de la DETR 2025,
- autorise Madame la Présidente à signer tous les documents nécessaires à ces demandes de financement.

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

Reçu en Préfecture

Le :

Publié ou notifié

Le :

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le secrétaire de séance

Gérald LOMBARD